

Date de convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s)
30 novembre 2023	7	0	1	4

Vote(s) pour : 8 Vote(s) contre : 0 Abstention(s) : 0

## **DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

## Séance du 5 décembre 2023

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY Présidente du SERM

Point n°4 : Prix de l'eau - année 2024.

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2224-7 et suivants ;

VU le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024 ;

**CONSIDÉRANT** les orientations budgétaires présentées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de faire évoluer le prix de l'eau pour l'exercice 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs opérations sont à engager au titre de la sécurisation des ouvrages, de la sureté des installations ou encore pour faire face aux nouveaux polluants, et que plusieurs études ont déjà été engagées et d'autres le seront dès 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que la capacité actuelle d'investissement du SERM ne peut suffire à répondre à l'ensemble de ces enjeux ;

**CONSIDÉRANT** que le syndicat a intégré de nouvelles communes dont les encours de dette sont à financer :

## **DÉCIDE**

- DE FIXER à compter du 1er janvier 2024 les tarifs de la part syndicale de l'eau potable à :
  - 0,0956 € HT par m3 pour la tranche de 0 à 1 m3,
  - 0,1800 € HT par m3 pour les autres tranches tarifaires.

La Présidente du SERM

Rachel BURGY

AND.